



Service départemental d'incendie
et de secours des Hautes-Alpes

**Séance du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours des Hautes-Alpes
le jeudi 14 décembre 2023**

Délibération n° 2023/4-4

OBJET : Représentation du SDIS au sein de la commission d'appels d'offres des groupements de commande.

Exposé des motifs

Le Président rappelle que par délibérations n° 2021/3-7 du 21 septembre 2021 et n° 2021/4-5 du 26 octobre 2021, le conseil d'administration a arrêté la représentation du SDIS des Hautes-Alpes au sein des organes consultatifs, commissions et organismes divers.

La délibération n° 2021/3-7 du 21 septembre 2021 a arrêté la représentation du SDIS à la commission d'appel d'offres et à la commission d'achats.

Conformément à l'article L 1414-3 du Code général des collectivités territoriales, il convient pour la commission d'appel d'offres des groupements de commande, d'élire un titulaire et un suppléant, qui représenteront le SDIS parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de la commission d'appels d'offres.

Titulaire	Suppléant
Monsieur Vincent MEDILI	Monsieur Maurice CHAUTANT

Le Président propose de procéder à l'élection à mains levées, d'un membre titulaire et un membre suppléant devant siéger à la commission d'appel d'offres des groupements de commande.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023/4-4

Nombre de membres :		Le jeudi 14 décembre 2023 à 14 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	13	
- pour	13	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Madame Claire BARNEOUD + Monsieur Marcel CANNAT + Monsieur Maurice CHAUTANT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Madame Marine MICHEL + Monsieur Dominique MOULIN

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la délibération n° 2021/3-7 du 21 septembre 2021 ;

VU le rapport n° 2023/4-4 du Président du conseil d'administration ;

Considérant que les membres du conseil d'administration, décident de procéder au vote à mains levées, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant devant siéger à la commission d'appel d'offres des groupements de commande ;

Considérant les résultats du vote :

Nombre de présents :	13
Nombre de votants :	13
Nombre d'abstentions :	0

Les membres du conseil d'administration proclament l'élection des membres devant siéger à la commission d'appels d'offres des groupements de commande ainsi qu'il suit :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Vincent MEDILI	Monsieur Maurice CHAUTANT

- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le **20 DEC. 2023**
et de la publication-notification
le : **20 DEC. 2023**

Pour le président du conseil d'administration
et par délégation,
Le directeur départemental,



Colonel **Alain JUGE**